

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février, à dix-huit heures, se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire au moins trois jours francs avant la présente séance, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle sous la présidence, par empêchement du Maire, de M. Marc POUÉY, Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02 /2021	Etaients présents : Mmes et MM. POUÉY, BERROA, MOUTINARD, PINEAUD, COURTIER, MEYNARD, MARTIN, DUPRAT, DURAND, FAVREAU, DAZEY, VERGNES, EYMONERIE, GAUTHIER
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de présents : 14	
Procurations : 0	Absents ou excusés : M. BRESSAN
Votants : 14	Secrétaire de séance : Ingrid VERGNES

Le quorum étant atteint, monsieur l'Adjoint au Maire ouvre la séance à 18 h 00.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

N° 2021-02/ 1 : DETR 2021

Monsieur le Maire souhaite présenter, pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2021, deux dossiers :

- Aménagement d'un local pour la création d'un multiple rural
- Création d'un city stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour solliciter les subventions au taux maximum pour lesdites opérations **ETABLIT** et **APPROUVE** les plans de financement prévisionnel comme suit :

Aménagement d'un local pour la création d'un multiple rural :

Nature des dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux H.T	172 150.00 €	DETR (25% travaux HT))	47 341.25 €
Travaux imprévus (10%) H.T	17 215.00 €		
Maitrise d'œuvre H.T.	30 987.00 €	Emprunt	145 000.00 €
TVA	44 070.40 €	Autofinancement	72 081.15 €
TOTAL	264 422.40 €	TOTAL	264 422.40 €

Création d'un city stade :

Nature des dépenses	Montant	Recettes	Montant
Fourniture et pose city stade H.T	77 000.00 €	DETR (35 %)	30 916.98 €
Fourniture et pose vidéosurveillance	3 303.85 €		
Travaux imprévus (10%) H.T	8 030.38 €	Emprunt	50 000.00 €
TVA	17 666.84 €	Autofinancement	25 084.09 €
TOTAL	106 001.07 €	TOTAL	106 001.07 €

S'ENGAGE à mettre en place le financement nécessaire

SOLLICITE l'attribution de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021

AUTORISE M. le Maire à solliciter d'autres cofinancements le cas échéant

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document qui sera nécessaire à la réalisation des opérations.

N° 2021-02/ 2 : DSIL 2021

La Loi de Finances 2021 a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de permettre notamment le financement d'opérations d'investissement des communes.

Par ailleurs, et régulièrement la Commune effectue chaque année des travaux de sécurité, d'entretien et de modernisation.

En 2021, la Commune envisage de réaliser des travaux de Revitalisation de son centre bourg en vue de la redynamiser et lui rendre de l'attractivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération de Revitalisation de centre bourg et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Nature des dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Aménagement commerce 11 grand'rue H.T	203 137.00	DSIL (72 %)	482 376.31
Aménagement café associatif H.T	405 924.00	DETR 2021 Aménagement commerce	47 341.25
Imprévus 10 %	60 906.10		
TVA	133 993.42	Emprunt	185 000.00
		Autofinancement	89 242.96
TOTAL	803 960.52	TOTAL	803 960.52

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document qui sera nécessaire à la réalisation cette opération.

AUTORISE M. le Maire à solliciter d'autres cofinancements le cas échéant

N°2021-02 / 3 : F.D.A.E.C. 2021

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement lorsque ceux relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de financement du FDAEC ne peut excéder 80 % du coût hors taxe de l'opération et le cumul de deux subventions du Conseil Général ne peut être autorisé.

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'attribution de ce fonds sur l'achat d'un véhicule de service et la réfection du 2^{ème} tranche de la voie communale du marais.

Après avoir pris connaissance de ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'affecter le Fonds Départementale d'Aides à l'Équipement aux Communes 2021 sur les opérations suivantes :
 - o Achat d'un véhicule de service 11 217.09 HT soit 13 378.76 € TTC
 - o Réfection des voies communales des marais 15 000.00 HT soit 18 000.00 € TTC
- De solliciter le Conseil Général pour l'attribution du FDAEC 2021
- D'assurer le financement complémentaire grâce à ses fonds propres.

N°2021-02 / 4 : Maîtrise d'œuvre - Château d'Eau

La Commune de St-Julien Beychevelle est propriétaire d'un château d'eau, construit dans les années 1960. Des travaux de réhabilitation de l'étanchéité du dôme et de la cuve intérieure ont été réalisés en 2014.

Aujourd'hui, il y a nécessité à intervenir sur l'ouvrage en réhabilitation générale extérieure avant implantation d'un relai sur l'ouvrage.

Trois cabinets ont été consultés sur cette maîtrise d'œuvre. Seule une proposition d'honoraires a été réceptionnée comme suit :

Suez consulting : 12 500 € HT soit 15 000 € TTC

Après étude de la proposition technique et financière de SUEZ Consulting,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE retenir la proposition de SUEZ consulting pour un montant de 12 500 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer la proposition technique et financière de SUEZ Consulting et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2021-02 / 5 : Maîtrise d'œuvre - Mairie

Un contrat de maîtrise d'œuvre de réfection de la mairie a été signé en date du 4 décembre 2019 entre la commune et M. SIMONI - MO² bâtiment. Par mail en date du 5 octobre 2020, étant dans l'impossibilité de répondre au contrat compte tenu des circonstances sanitaires, M. SIMONI dénonce le contrat qui le lie à la commune.

Le 2 février 2021, la commune consulte trois cabinets d'architecte pour une mission totale des travaux de réfection intérieure de la mairie avec des travaux estimatifs de 70 000 € HT.

Suite à cette consultation, deux offres sont soumises au conseil municipal, comme suit :

Architectes	Honoraires en H.T	Honoraires totales en € H.T	Commentaires
Cécile TOURNAUD	Mission diagnostics - APS : 1 575 € Mission conception - Suivi travaux 8 % : 5 600 €	7 175 €	Déplacement sur site pour état des lieux
Francis LEAL	Mission : 9,80 % avec relevé d'état des lieux, plans de l'existant et du projet	6 860 €	Pas de visite du site
Bérangère CHUROUX	Pas de proposition	Néant	Déplacement sur site pour état des lieux

Après avoir entendu le rapport de M. POUÉY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix « Pour », 1 « Abstention » (Mme GAUTHIER),

DECIDE retenir la proposition de Mme Cécile TOURNAUD pour un montant de 7 175 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de Mme Cécile TOURNAUD et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2021-02 / 6 : Maitrise d'œuvre - travaux 11-11 ter Grand'Rue - Commerce

Par délibération n°2020-09-10 du 8 septembre 2020, le principe d'une consultation d'architecte a été acté pour le projet global de la place du Carrousel visant le libre-service rural (Grand'Rue) et le café associatif (lieu d'échanges et de convivialité).

Mme Cécile TOURNAUD, architecte, avait été désignée par le Conseil Municipal pour réaliser l'avant-projet sommaire (APS) du seul libre-service rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix « Pour », 1 « Abstention » (Mme GAUTHIER),

DECIDE de confier à Mme Cécile TOURNAUD la réalisation et de suivi des travaux sur une base d'honoraires de 8 % avec un prévisionnel de travaux de 203 137 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre de Mme Cécile TOURNAUD et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2021-02 / 7 : Indexation des baux communaux

La commune loue des bâtiments communaux à titre d'habitation ou commercial. Les dates de révisions de loyers sont disparates. Il serait, pour des raisons administratives évidentes, préférable d'harmoniser en une seule date, la révision des loyers, consécutive à l'indexation contractuelle, l'ensemble des baux concédés par la Commune ci-dessous désignés :

- Bail d'habitation Mme Sandra BRIOULET au 1^{er} Novembre 2012
- Bail d'habitation de M. et Mme Marc POUÉY au 1^{er} Septembre 2019
- Bail d'habitation de Mme Candice SUEUR au 15 Janvier 2020

- Bail d'habitation M. Thomas BLANCHARD au 1^{er} Août 2019
- Bail d'habitation M. Laurent BARLAAM, Mme Kayta ABDELOUAFI au 13 Août 2016
- Bail commercial Mme Magali HERVE au 15 Octobre 2003

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Que soit retenue une date unique de révision des loyers par indexation au 1^{er} Juillet de chaque année pour l'ensemble des baux consentis par la Commune en sa qualité de propriétaire des immeubles. Un avenant sera alors proposé à chaque locataire occupant pour entériner cette disposition.
- Que le prochain calcul de cette indexation sera réalisé, pour la totalité des baux, le 1^{er} Juillet 2021.
- Que le Conseil Municipal renonce à toute indexation nouvelle entre le dernier calcul et la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer une date unique de révision des loyers par indexation au 1^{er} Juillet de chaque année pour l'ensemble des baux consentis par la Commune en sa qualité de propriétaire des immeubles
- De renoncer à toute indexation nouvelle et aux arriérés entre le dernier calcul et le 1^{er} juillet 2021
- D'autoriser M. le Maire à signer les avenants entérinant ces dispositions

N°2021-02-8 : Vote des subventions financières 2021 aux associations

La commission « Associations » réunie le 2 février 2021 par M. POUHEY, Adjoint au maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter une somme de 24 650 € aux diverses associations répartie comme suit :

Comité des fêtes de Beychevelle	1 600 €
Comité des fêtes de Beychevelle (Spectacle pyrosymphonique)	5 000 €
Comité des fêtes de St Julien	1 600 €
U.S.B.	2 800 €
A.C.C.A.	1 215 €
Anciens Combattants	250 €
Tennis Club	600 €
Harmonie Pauillacaise	200 €
Association du marathon des Châteaux	860 €
Association "les Reverdons"	600 €
Donneurs de sang	50 €
Amicale des pompiers de PAUILLAC	40 €
Association d'Education Canine	300 €
Croix Rouge Française	135 €
Section jeunes sapeurs pompiers de PAUILLAC	100 €
Ste Athlétique du Canton de PAUILLAC	100 €
Caractères	1 850 €
Culture et Patrimoine	950 €
Culture et Patrimoine (Nuit des carrelets)	5 000 €
Coopérative scolaire de St Julien (projet artistique)	1 400 €
TOTAL	24 650 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ cette proposition,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, article 6574.

M. POUÉY précise que les subventions exceptionnelles (Spectacle pyrosymphonique, Nuit des carrelets, projet artistique des écoles) seront versées uniquement si les manifestations ont lieu.

N°2021 - 02 / 9 : Répartition du produit de la convention SAE château Branaire Ducru / commune de St Julien Beychevelle

Suite à la convention signée avec la SAE Château Branaire Ducru en date du 15 septembre 1993, et après réunion de la commission « Associations », Monsieur le Maire propose à l'assemblée la dotation du produit aux diverses associations communales qui organisent des manifestations comme suit :

	Répartition saison 2019-2020	Proposition répartition saison 2020-2021	variation
Comité des fêtes de Beychevelle	40 bouteilles de Branaire 7 bouteilles de Duluc	40 bouteilles de Branaire 7 bouteilles de Duluc	0
Comité des fêtes de St-julien	40 bouteilles de Branaire 7 bouteilles de Duluc	40 bouteilles de Branaire 7 bouteilles de Duluc	0
ACCA	24 bouteilles de Branaire 3 bouteilles de Duluc	24 bouteilles de Branaire 3 bouteilles de Duluc	0
USB	36 bouteilles de Branaire	36 bouteilles de Branaire	0
Culture et Patrimoine	11 bouteilles de Branaire	11 bouteilles de Branaire	0
Tennis club	11 bouteilles de Branaire	11 bouteilles de Branaire	0
Reverdons	12 bouteilles de Branaire 10 bouteilles de Duluc	12 bouteilles de Branaire 10 bouteilles de Duluc	0
Vétérans	11 bouteilles de Branaire	11 bouteilles de Branaire	0
Coopérative scolaire	9 bouteilles de Branaire 2 bouteilles de Duluc	9 bouteilles de Branaire 2 bouteilles de Duluc	0
Association canine juliénoise	7 bouteilles de Branaire 4 bouteilles de Duluc	7 bouteilles de Branaire 4 bouteilles de Duluc	0
Anciens combattants	3 bouteilles de Branaire 3 bouteilles Duluc	3 bouteilles de Branaire 3 bouteilles Duluc	0
Mairie	36 bouteilles de Branaire 24 bouteilles de Duluc	36 bouteilles de Branaire 24 bouteilles de Duluc	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition ci-dessus énoncée.

N°2021-02/ 10 : CONVENTION RASED 2019 - 2020

La commune de Pauillac accueille un Réseau d'Aide Spécialisée à l'Enfance en Difficulté constitué d'un psychologue et de rééducateurs. Conformément à l'article L-212.8 du Code de l'Education, les communes sont dans l'obligation de participer au coût de l'enseignement en classe spécialisée.

A ce titre, un projet de convention définit les engagements réciproques pour la participation de la commune de St Julien Beychevelle, pour les actions menées dans le cadre de l'enseignement scolaire en classe spécialisée.

Après étude du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de St Julien Beychevelle et la commune de Pauillac concernant le RASED pour l'année scolaire 2019-2020.

N°2021-02-11 : Tarifs communaux de fourrière

Lors de stationnement abusif ou de présence de véhicule qui compromet l'utilisation normale de la voie publique, les services de police municipale prescrivent l'enlèvement du dit véhicule et requiert les services de fourrières afin de procéder à cette opération.

Dès lors que le propriétaire du véhicule est identifié, il est proposé de lui facturer les différents frais de mise en fourrières après la prise en charge des frais par la commune comme suit :

Type	Prix
Mise en fourrière d'un véhicule	121,27 €
Frais d'expertise	61,00 €
Frais de gardiennage journalier	6,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus énoncés

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire au recouvrement de frais de fourrière au propriétaire du véhicule identifié.

N°2021-02-12 : Choix du fournisseur gaz naturel

Les contrats de fourniture de gaz naturel de la commune de ST Julien Beychevelle viennent à échéance le 31 mars 2021. La commune a consulté trois fournisseurs de gaz le 1^{er} février dernier pour les différents points de consommation d'énergie. Seul un fournisseur a émis une offre toutes taxes et contributions comprises pour une fourniture annuelle d'un an renouvelable deux fois

	Ecole Beychevelle 185680	Salle des fêtes STJ 185637	Ecole STJ /Mairie 185638	Cantine St Julien 284169
Consommation annuelle en MWH	107,837	27,933	85,666	16,684
Gaz de Bordeaux	6 009.07 €	1 729,57 €	4 822.02 €	1 127,29 €
ALVEA	-	-	-	-
GDF SUEZ	-	-	-	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la société Gaz de Bordeaux pour le dit marché,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces et avenants nécessaires à ce marché.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. POUHEY avise :
 - ses collègues qu'afin d'avoir un chiffrage précis de l'extension du réseau électrique au port de St Julien, une demande formalisée d'étude doit être effectuée auprès de ENEDIS. Accord unanime de l'assemblée.
 - Agenda :
 - Lundi 1^{er} mars 18 h 00 : commission des associations
 - Mercredi 3 mars à 9 h 30 : réunion avec le PNR - café associatif
 - Mardi 9 mars à 18 h 00 : réunion - café associatif
 - Mercredi 10 mars à 18 h 00 : commission des impôts

- M. BERROA informe les membres du conseil :
 - Chemin de Lapeyre : suite au passage caméra, il n'y a pas d'affaissement de canalisation des eaux usées. Seul l'effondrement au niveau du regard est à solutionner.
 - Stade : les travaux de peinture sont achevés
 - Cure : la peinture de la porte est faite
 - Logement 1 rue des Fusains : problème de capricornes dans la charpente. Intervention par un professionnel prévue avant l'arrivée des prochains locataires (coût estimatif de 1 000 €).

- Mme MOUTINARD indique que :
 - La cantine de ST Julien est transférée à la salle des fêtes de St Julien afin de respecter le nouveau protocole sanitaire
 - les cours informatiques vont débiter jeudi 4 mars et auront lieu de 10 h 00 à 12 h 00 à la salle des fêtes de Beychevelle pour se poursuivre lors des prochaines séances à la cure.

- M. PINEAUD demande à ce que les articles devant figurer dans le prochain vedillon soient remis avant le 22 mars, date limite.

- Mme MARTIN indique qu'elle assistera à la réunion « santé - social » du PNR du 23 février.

- Mme GAUTHIER propose que soient conviés aux réunions relatives au café associatif toutes les personnes ayant signalées leur intérêt pour le fonctionnement de ce projet. M. Pouey précise que pour l'instant la démarche est administrative.

- Mme GAUTHIER souligne que l'herbe pousse sur les trottoirs.

- M. DURAND relate l'avancée des travaux d'enfouissement et précise que la réception des travaux Enedis devrait avoir lieu la semaine prochaine. Prochaine réunion de chantier mercredi.

- Mme VERGNES demande où en est la vente du bâtiment situé 6 rue des Platanes. Il lui est répondu que cela est en cours (attente de la confirmation de rendez-vous par Mme Lassalle pour les diagnostics du bâtiment et des documents de division parcellaire).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'Adjoint au Maire remercie les participants et lève la séance à 19 h 00.